

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	28
Votant	31

Date de convocation : 09/03/2023

Règlement des travaux d'adduction d'eau potable

Délibération n°20-2023

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la mairie de Fay-Le-Clos sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, , Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, André BOUILLY, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Hervé JACQUET, Yves MONNIER, Lilian ROBIN, Stéphanie SEVENIER.

Pouvoirs : André BOUILLY donne pouvoir à M. Pascal BRUNET, Thierry DESSERTENNE donne pouvoir à Mme Agnès CHRIST, Pierrick FRIZE donne pouvoir à M. François FAURE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- MAINTIENT le règlement du 27 mars 2017,

- RAJOUTE la catégorie dite « TRAVAUX SYNDICAUX EXCEPTIONNELS ». Cette dernière correspond aux travaux faits pour alimenter toute installation à caractère industriel, commercial, artisanal et agricole qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels mentionnés à l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme. La participation spécifique est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire à hauteur de 70% du montant HT, frais de maître d'œuvre inclus.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

